DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025-CM/098 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er DECEMBRE 2025

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 novembre 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 19 novembre 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 23
Absents : 06
Représentés : 2
Total des votes : 25

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane – PAUSE Jean Claude - FANNIO Anaïs – TECHER Sophie - GARRYER Patrick – MAZAGRAN Daniella – TECHER Paulin - PADRE Hermina - BRANCALIN Sandrine – BOYER Laurent – SINAPIN Marie Jacqueline – CHARLEMAGNE Jules Thierry – ROBERT Laurencine – DE LAMOTHE Jean Bernard – ACTIF Jean Pierre - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Absents représentés : RAYAPIN Marie Kenny (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – ECLAPIER Eric (procuration donnée à SISAHAYE Teddy).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 05/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-098-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En prenant en compte la délibération de création de poste de l'affaire précédent le tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-098-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

GRADE	CAT.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		Temps non complet	Temps complet	Fonctionnaire	Contractuel
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directrice générale des services	A	0	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	0	4	2	0
Attaché	A	0	4	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	7	3	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	4	0	0
Rédacteur	B	0	7	0	1
Adjoint adm. principal 1ère classe	C	0	12	10	1
Adjoint adm. principal 2ème classe	C	0	17	5	5
Adjoint administratif	C	1	23	5	18
Sous-total II		1	78	25	25
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	0	2	0	0
Ingénieur principal	A	0	2	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	0	3	3	0
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	9	9	0
Adjoint tech. principal 1ère classe	C	0	5	2	2
Adjoint tech. principal 2ème classe	C	1	12	3	9
Adjoint technique	C	14	32	4	42
Sous-total III		16	66	21	53
FILIERE ANIMATION					
Adjoint ani. principal 1ère classe	C	0	4	3	0
Adjoint ani. principal 2ème classe	C	0	7	5	2
Animateur	B	0	0	0	0
Adjoint animation	C	0	8	1	7
Sous Total IV		0	19	9	9
FILIERE SPORTIVE					
Educateur APS 1ère classe	B	0	1	1	0
Educateur des APS	B	0	2	1	0
Opérateur APS	C	0	2	0	2
Sous Total V		0	5	2	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-chef principal	C	0	3	2	0
Brigadier	C	0	1	1	0
Sous Total VII		0	4	3	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	0	1	0
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0	1	0
Sous Total VIII		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		19	172	62	89
		191		151	

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-098-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 25 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé.**

ARTICLE 2 :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois seront inscrits au budget principal.

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-098-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025